



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## services à la personne

Question écrite n° 96747

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la pérennité des activités des associations de services de soins et d'aide à domicile (ASSAD). Les ASSAD rencontrent des difficultés financières de plus en plus fortes au fur et à mesure que se renforce le désengagement de l'État des responsabilités qui lui incombent en matière d'aide publique aux soins et au maintien des personnes dans leur autonomie. Dans le département du Pas-de-Calais les tarifs horaires ont augmenté. Pour 2011, ils s'établissent à 21,85 euros contre 18,30 euros en 2008. Dans l'intervalle, les caisses de retraites et la sécurité sociale ont diminué le niveau de prise en charge de ce tarif horaire. Le reste à charge, pour la personne bénéficiant de ces services, s'est aggravé pour atteindre 3,39 euros l'heure. Faute de financements suffisants, le conseil général ne peut plus compenser cette dépense. Aussi, le recours aux soins et à l'aide à domicile enregistre ses premiers reculs alors que ce secteur était resté l'une des rares activités à résister aux affres de la crise. Mécaniquement, des emplois sont détruits, le chômage augmente et les services à la personne ne constituent plus la locomotive économique qui permettait de limiter les dégâts de la progression du chômage en région Nord-Pas-de-Calais. Le concours de l'État et le respect de ses responsabilités en matière d'aide aux soins et à l'autonomie sont indispensables au maintien d'une activité essentielle au dynamisme du territoire. En conséquence, il lui demande de renforcer l'effort financier de l'État dans ce domaine et de lui préciser le montant de l'enveloppe qu'il pourrait allouer à cette fin.

### Texte de la réponse

Le secteur de l'aide à domicile dans le domaine de la prise en charge des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et dans l'aide aux familles est un maillon essentiel des politiques sociales, médicosociales, voire sanitaires. S'agissant plus particulièrement des personnes âgées, c'est le vœu de la très grande majorité que de rester à domicile le plus longtemps possible et même lorsque la dépendance survient. Un certain nombre de services se trouvent en difficulté. Assurer la pérennité de ces services pour permettre le libre choix de leur prise en charge aux personnes fragiles se trouvant encore à leur domicile est une priorité du Gouvernement. Cela passe à la fois par une réforme structurelle des modalités d'allocation des financements publics aux structure d'aide à domicile, mais également par une aide plus ponctuelle permettant d'aider les services en difficulté. Concernant la réforme structurelle du secteur, la ministre des solidarités et de la cohésion sociale a confié à Mme Bérengère Poletti, députée des Ardennes, une mission dont les conclusions seront rendues en décembre 2011. Cette mission doit permettre de fixer le cadre et les principes d'une réforme de l'allocation des moyens aux services en partant des propositions déjà connues (celle menée par l'Association des départements de France et celle proposée, dans leur rapport d'octobre 2010, par l'inspection générale des affaires sociales et l'inspection générale des finances), mais également de propositions alternatives. L'ensemble de ces réflexions doit conduire à une amélioration de la prise en charge des publics vulnérables se trouvant à domicile et une meilleure utilisation des financements publics. Elles permettront en outre de réaliser une étude de coût complet et d'objectiver les prestations délivrées par les services au regard des contraintes et du contenu des plans d'aide afin de réaliser un référentiel de coût de revient. S'agissant du soutien aux services en difficulté, un fonds

exceptionnel de restructuration, doté de 50 Meuros, va être proposé en loi de finances dès l'automne. Hébergé par la CNSA, ce fonds a pour ambition de permettre le retour à l'équilibre des services en difficulté, grâce à un travail coordonné, dans le cadre de la signature d'une convention de financement, entre l'agence régionale de santé, les financeurs (conseils généraux et caisses de retraite) et des gestionnaires de ces services. L'effort auquel souhaite consentir le Gouvernement, parce qu'il est nécessaire, est important. Il doit être compris comme la reconnaissance du rôle joué par le secteur de l'aide à domicile auprès de nos concitoyens.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (12<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 96747

**Rubrique :** Services

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et cohésion sociale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 décembre 2010, page 13688

**Réponse publiée le :** 8 novembre 2011, page 11853